



Centre d'insertion socioprofessionnelle (CISP)



Ce formulaire doit être complété et soumis électroniquement. Il sera traité par l'administration renseignée ci-contre :



Service public de Wallonie

Économie, Emploi, Recherche
Département de l'Emploi et de la Formation
professionnelle
Direction de la Formation professionnelle

Place de la Wallonie, 1
5100 Jambes

Besoin d'aide ?

Appelez le numéro 078/79 01 02 ou écrivez à aideenligne@wallonie.be

En fonction de la nature de votre question, vous serez redirigé vers la personne compétente.

Si le service d'aide en ligne vous redirige vers l'administration émettrice du formulaire, voici les coordonnées de contact.

Mme Brigitte VANDEN ABBEELE

Tél. : 081 33 43 70

brigitte.vandenabeele@spw.wallonie.be

Mme Caroline LECLoux

Tél : 081 33 43 26

Caroline.lecloux@spw.wallonie.be

Demande d'agrément

Objet

Ce formulaire est destiné à introduire une demande d'agrément initial en tant que centre d'insertion socioprofessionnelle (CISP)

Public

ASBL, CPAS, association de CPAS

Réglementation

[Décret du 10 juillet 2013 relatif aux centres d'insertion socioprofessionnelle](#)

[Arrêté du Gouvernement wallon du 13 février 2014 portant exécution des articles 5 à 7 du décret du 10 juillet 2013 relatif aux centres d'insertion socioprofessionnelle](#)

[Arrêté du Gouvernement wallon du 15 mai 2014 portant exécution des articles 3 et 4, 8 à 16 et 18 du décret du 10 juillet 2013 relatif aux centres d'insertion socioprofessionnelle](#)

Table des matières

1. Demande d'agrément.....	2
2. Coordonnées du demandeur.....	2
3. Présentation générale du centre (historique, public, perspectives...).	4
4. Projet pédagogique.....	7
5. Filières.....	13
6. Partenaires.....	23
7. Ressources humaines.....	27
8. Moyens matériels.....	29
9. Sécurité et hygiène.....	30
10. Remarques éventuelles.....	30
11. Fiche synthétique du projet.....	32
12. Déclaration sur l'honneur.....	32
13. Protection de la vie privée et voies de recours.....	33

1. Demande d'agrément

Demande de l'octroi d'un agrément CISP commençant le 01/01/...

2 | 0 | 2 | 2

2. Coordonnées du demandeur

2.1. Identification du demandeur

Numéro d'entreprise

0 | 6 | 8 | 8 | . | 6 | 0 | 9 | . | 6 | 3 | 1

Dénomination¹

Dispositif d'insertion vers l'animation mobilisant individus et collectivités

Dénomination abrégée

DInAMIC

Forme juridique

ASBL

Si vous constatez une erreur par rapport à ces données, nous vous invitons à les mettre à jour sur le site de la BCE.

2.2. Adresse du siège social²

Rue

Chaussée de Wavre

Numéro

4

Boîte

1

Code postal

5 | 0 | 3 | 0

Localité

Gembloux

Téléphone

0 | 4 | 7 | 0 | / | 0 | 3 | . | 2 | 2 | . | 5 | 7

GSM

Courriel

info@dinamicasbl.be

Site Web

http://www.dinamicasbl.be/

Si vous constatez une erreur par rapport à ces données, nous vous invitons à les mettre à jour sur le site de la BCE.

2.3. Unité(s) d'établissement³

Ne complétez ci-dessous que si l'adresse est différente de celle du siège social et reproduisez la rubrique si plusieurs sièges d'exploitation

2.3.1. Unité d'établissement (siège d'exploitation)

Rue

Numéro

Boîte

Code postal

Localité

Téléphone

GSM

Courriel

Si vous constatez une erreur par rapport à ces données, nous vous invitons à les mettre à jour sur le site de la BCE.

¹ Indiquez la dénomination complète figurant dans les statuts

² Il s'agit de l'adresse figurant dans les statuts

³ Les unités d'établissement sont les sièges d'exploitation tels que repris à la Banque Carrefour des Entreprises

3. Présentation générale du centre (historique, public, perspectives...)

3.1. Labels

Votre organisme est-il détenteur de labels (ISO, CDO, QFOR, etc...) ?

- Oui
 Non

3.2. Autres activités et agréments

Votre organisme était-il précédemment agréé en tant que CISP ?

- Oui
 Non

Votre organisme exerce-t-il d'autres activités et dispose-t-il d'autres agréments ?

Activités et agréments ⁴	Activité agréée ?	Activité subsidiée (hors APE) ?
<input type="checkbox"/> Education permanente		
<input type="checkbox"/> ONE		
<input type="checkbox"/> PMTIC		
<input type="checkbox"/> FESC		
<input type="checkbox"/> Maison d'accueil		
<input type="checkbox"/> Agence de placement		
<input type="checkbox"/> SIS		
<input type="checkbox"/> IDESS		
<input type="checkbox"/> Maison de Jeunes		
<input type="checkbox"/> École des devoirs		
<input type="checkbox"/> Titres Services		
<input type="checkbox"/> Association de promotions du logement		
<input type="checkbox"/> Initiative locale d'Intégration (ILI)		

Autres activités et agréments (précisez)	Activité agréée ?	Activité subsidiée (hors APE) ?
Formations d'équipe encadrant des enfants	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non
	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

⁴Cochez la ou les activités exercées

3.3. Présentation générale du centre

Présentation générale du centre (historique, public, perspectives...)

L'ASBL Dispositif d'Insertion via l'Animation Mobilisant Individus et Collectivités (DInAMIC) est fondée sur l'expertise de projets menés par l'ASBL COALA dont plusieurs professionnels sont devenus aujourd'hui administrateurs et formateurs de DInAMIC. COALA est actif dans le secteur de l'enfance et de la jeunesse, depuis 1988. Dans un premier temps, l'ASBL est concentrée sur l'accueil d'enfants en centres de vacances, en écoles de devoirs, avec les habilitations et agrément de l'ONE et de la DG culture de la FWB.

A partir de 1995, l'ASBL forme des jeunes au brevet d'animateur et de coordinateur de centre de vacances (BACV et BCCV), des accueillants-es extrascolaires et des responsables de projets (Accueil Temps Libre ou ATL).

Depuis 2007, elle est en partenariat avec le FOREM, dans le cadre d'appels à projets dont celui à destination des PTP (programme de transition professionnelle) actif avec Nivelles, Charleroi, Mouscron, Tournai, Arlon soit plus de 1500 personnes différentes formées chaque année. Des accords de formation de personnes sous statut ALE sont également nombreux.

Plusieurs professionnels de COALA ont désiré pouvoir aller plus loin dans l'accompagnement personnel avec la volonté de réduire les inégalités socio-économiques par la remise au travail. Le but est de promouvoir, soutenir, impulser et faciliter l'insertion professionnelle, sociale et culturelle d'adultes peu qualifiés, par des dispositifs formatifs et des stages, entre autres, dans le secteur de l'enfance, la jeunesse et la formation.

Avec l'évolution du projet, il est devenu essentiel d'inscrire cette formation dans un cadre adapté qui valorise et reconnaît la démarche des stagiaires : l'Insertion Socio-Professionnelle.

Avant la création de l'ASBL DInAMIC, le potentiel et les besoins de Gembloux et de ses alentours ont été analysés : Gembloux est en pleine expansion. Les familles s'y établissent en nombre, de nombreuses écoles et structures, offrant des services d'accueil temps libre pour les enfants, ont un besoin de personnel qualifié. L'offre de formation pour des jeunes et des adultes éloignés de l'emploi et de la formation peut être renforcée dans les environs de Gembloux.

D'un point de vue pratique, les locaux sont situés à 1' à pied des gares (SNCB, TEC). L'ASBL DInAMIC a vu le jour officiellement par le dépôt de ses statuts le 18 janvier 2018, avec l'appui d'institutions et de partenaires ayant perçu l'intérêt et la pertinence du projet.

L'ASBL DInAMIC entend proposer un programme de formations de qualité, dans un secteur porteur, avec un encadrement renforcé et la garantie d'un accompagnement individualisé accessible psycho socio économiquement. Elle propose une pédagogie active et participative particulièrement adaptée au public CISP (rencontres, expérimentations, accompagnement social, remise à niveau) et la possibilité d'acquérir de l'expérience dans la mise en oeuvre de projets d'encadrement, d'animations lors de stages dans la région ou au sein d'un réseau de partenaires.

Le projet s'articule autour de neuf valeurs prioritaires de : respect, autonomie, entraide, citoyenneté, coopération, bientraitance et en priorité celles de l'insertion, la créativité et de l'action.

Le stagiaire est au centre de la formation, écouté dans ses besoins, ses attentes et invité à être acteur pour prendre des responsabilités.

L'ASBL accompagne la personne dans la définition de son projet professionnel vers un emploi durable et de qualité ou vers une formation. Par l'élaboration de son programme de formation individuel (bilan social, PIF et P. post formation) ; par des temps constructifs et de renforcement personnel ; vers la citoyenneté et l'autonomie pour gérer sa situation sociale et économique.

A sa création, l'ASBL DInAMIC propose la filière animateur-trice de groupes pendant +- 8 mois (métier d'avenir : étude du Forem de 2018). Le public est constitué d'adultes éloignés de l'emploi et de la formation répondant aux conditions d'accès à un CISP, désireux d'orienter leur projet socio-professionnel et souhaitant travailler dans l'accompagnement, l'encadrement et l'animation. Les stagiaires animateurs-trices sont amenés à organiser et réaliser des activités créatives, culturelles et/ou de loisirs

dans divers contextes visant le développement global de l'enfant.
Cette filière vise l'insertion professionnelle et sociale et débouche sur l'attestation d'accueillant-e extrascolaire exigée par l'ONE pour exercer la fonction, sur l'habilitation de surveillant et, si le stagiaire s'y inscrit dans son parcours, sur le Brevet d'Animateur en Centre de Vacances homologué par la FWB (BACV) rencontrant les exigences décrétales sectorielles d'accès à certains emplois. Ces reconnaissances officielles sont un atout indéniable pour une mise à l'emploi.

4. Projet pédagogique

Ce chapitre Projet pédagogique ne doit être rempli qu'une seule fois. Si les spécificités d'une filière impliquent des modifications du projet pédagogique général, veuillez indiquer ces modifications dans la description de la filière concernée (voir chapitre Filières).

4.1. Modalités d'accueil et de réorientation du candidat stagiaire

Modalités d'accueil et de réorientation du candidat stagiaire

2 mois avant le début de la formation : Organisation de plusieurs séances d'informations en partenariat avec le FOREM, les CPAS, les communes et d'autres partenaires.

Avant le début de la formation : Rencontres individuelles avec les potentiels stagiaires par l'équipe de DInAMIC. Vérification de l'éligibilité du candidat. Explications des engagements à prendre en s'inscrivant à cette formation ainsi que son organisation. Discussion de la conception du métier, de la motivation, des facilités et des freins à la participation à la formation et au métier futur. Proposition d'orientation vers d'autres formations ou centres d'orientation pour les potentiels stagiaires non éligibles ou amenant un projet de vie ne pouvant être pris en charge par DInAMIC. Réunion de l'équipe de DInAMIC afin d'analyser les candidatures des stagiaires. Si le nombre de candidatures dépasse les capacités de l'ASBL, une sélection sera réalisée selon les dispositions à répondre aux contraintes de la formation et du métier (engagement de participation aux résidentiels obligatoire pour le brevet d'animateur...). Celles-ci sont définies dans le contrat de formation. Envoi d'une information aux potentiels stagiaires sur leur inscription officielle ou sur des informations concernant des centres d'orientation, des partenaires ou d'autres contacts utiles à la bonne orientation du candidat.

Premier jour de formation : Explications et signatures des différents documents officiels (Contrat pédagogique, ROI...) durant un temps collectif.

Réception des justificatifs d'éligibilité et de tout autre document utile à l'inscription.

4.2. Modalités d'établissement du contrat pédagogique et d'élaboration du programme individuel de formation sur base des besoins du stagiaire

Modalités d'établissement du contrat pédagogique et d'élaboration du programme individuel de formation sur base des besoins du stagiaire

Premier jour de formation : signature du contrat pédagogique en temps collectif avec explication dynamique de celui-ci par l'équipe de guidance DInAMIC. Ce contrat reprend les engagements du stagiaire et de DInAMIC l'un envers l'autre.

Il y a de façon répétée des temps collectifs (mise en situation) alternés avec des moments individuels d'introspection et de rédactions : chaque stagiaire définit ses points forts et points faibles, ses contraintes...

Durant les 15 premiers jours : l'équipe de guidance DInAMIC observe activement les capacités, potentialités et besoins du stagiaire. Elle se concerta pour préparer une analyse la plus juste et complète possible avant de la partager avec le stagiaire lors du rendez-vous, en fin de quinzaine.

Au terme des 15 jours : En rendez-vous individuel ; l'équipe et le stagiaire déterminent où en est le stagiaire par rapport à ses besoins et aux compétences principales à développer. Nous avons créer un plan de formation vierge (futur PIF°) à individualiser. Il comprend les compétences essentielles à la profession et cadrées dans les différents textes légaux tels que des profils de formation et de qualification du Service Francophone des Métiers et Qualifications et des décrets et arrêtés sectoriels. Pour chaque compétence, une jauge est à remplir. Le curseur une fois marqué sur la jauge permet de visualiser où on se situe dans son parcours, sans utiliser une cotation (souvent dévalorisante).

L'équipe de guidance utilisera également pour alimenter le PIF des outils d'auto-évaluation des stagiaires. Ceux-ci permettent au stagiaire d'avancer en respectant son rythme personnel et de prendre conscience qu'il est le premier acteur de son projet de formation.

4.3. Modalités du suivi pédagogique

Veillez décrire les modalités générales du suivi pédagogique des stagiaires.

Bilan au début de la formation

Le bilan de début de formation identifie les compétences (formations, expériences...), les points forts et les points à améliorer au regard des compétences, aptitudes et savoirs du métier ainsi qu'une analyse des besoins du stagiaire, du ressenti de celui-ci et de l'équipe de formation. Le bilan est construit à partir de questions ouvertes et du plan de formation vierge reprenant les compétences et objectifs d'acquisition de celles-ci. Nous visualisons l'évaluation des acquisitions par une forme de jauge qui se remplit (colorie) en fonction de différents degrés d'acquisition

- Avant le début de formation, rendez-vous individuel : stagiaire et un membre de l'équipe DInAMIC pour compléter le document "bilan d'entrée" (représentations, motivations, projet professionnel et personnel, affinités avec le public...)
- En début de formation, temps collectif, évaluation par des mises en situation débriefées oralement pour alimenter l'analyse
 - Analyse concertée en équipe
 - Après les 15 premiers jours, rendez-vous individuel, discussion et rédaction d'un "bilan de compétences" (personnelles, professionnelles, expériences, points forts, points faibles...) en regard croisé entre le stagiaire et l'équipe
 - Mise en lien et intégration dans le PIF

Élaboration et suivi du programme individuel de formation sur la base du bilan

Lors des premiers accompagnements sociaux à la suite des 15 jours (programmés par l'équipe et/ou sur demande du stagiaire), en parallèle aux questions de vie pratique du stagiaire et du bilan, un projet de formation individualisé (PIF) est élaboré. Le projet individualisé de formation (PIF) suit et évolue avec le stagiaire durant l'ensemble du suivi pédagogique. Il est évolutif et évaluatif, il permet d'atteindre des objectifs, d'en fixer de nouveaux et de voir les avancées dans les apprentissages et dans le temps.

Des temps, chaque semaine en collectifs et individuels, d'autoévaluation, d'évaluation formative, participative et de reconnaissance des savoirs et aptitudes acquis, sont organisés et permettent l'évolution du PIF. Des objectifs spécifiques aux stages sont également fixés et évalués.

Nous visualisons l'évaluation des acquisitions par une forme de jauge qui se remplit en fonction de ces différents degrés :

- a entendu parler de,
- a vu pratiquer cette compétence,
- a pu expérimenter avec quelqu'un,
- sait faire de façon adaptée au contexte
- ...
- est capable de le faire avec professionnalisme.

Quatre moments clefs de la filière sont plus particulièrement dédiés à formaliser ces évolutions.

Organisation des stages en entreprise

Des périodes de cours théoriques et pratiques sont entrecoupées par des stages. Les stages visent à développer les compétences et aptitudes professionnelles exigées pour le métier.

Les premiers lieux de stage sont trouvés par DInAMIC via son réseau de partenaires. Les lieux de stages sont très diversifiés et faciles d'accès.

Les stages suivants sont à définir par les stagiaires. Une séance collective est organisée afin de les aider dans les démarches. L'accompagnement se continue jusqu'à la signature du contrat de stage. Les types de structure de stage doivent correspondre à des lieux d'emplois potentiels.

Une convention de stage est signée entre DInAMIC et le lieu de stage. Le stagiaire est suivi par des visites d'un formateur DInAMIC. L'accompagnateur social est disponible durant l'ensemble du stage. Une personne référente issue de l'institution de stage sera désignée comme interlocuteur pour le stagiaire sur son lieu de stage et pour l'équipe de DInAMIC. Ce référent de stage sera de préférence un professionnel effectuant ou ayant une grande expérience dans le métier. Le stagiaire connaît et communique au référent du

lieu de stage les compétences qu'il vise à acquérir via un formulaire.

Évaluations intermédiaires

Evaluations intermédiaires du PIF:

Après une UF et/ou avant chaque stage, les stagiaires autoévaluent l'évolution des compétences ciblées dans leur PIF en complétant la jauge de degré d'acquisition, et une rencontre individuelle avec l'accompagnateur a lieu. Quand une compétence est évaluée comme acquise, elle est validée. Si une n'est pas complètement acquise en formation son acquisition continue en stage. En début de stage, le stagiaire connaît et communique au référent du lieu de stage les compétences qu'il vise à acquérir via un formulaire. Le référent du lieu de stage observe le stagiaire durant le stage et prend des notes d'après les éléments ciblés par le formulaire.

A mi-parcours du stage ; le stagiaire s'autoévalue et rencontre en entretien individuel le membre de l'équipe DiNAMIC venu le voir.

Après chaque stage ; le stagiaire (auto-évaluation), le référent de stage et le membre de l'équipe de guidance qui accompagnera le stagiaire sur son lieu de stage se rencontrent avec le formulaire complété par chacune des parties. Cette version croisée/tripartite du formulaire sera utilisée pour faire évoluer le PIF du stagiaire et déterminer les nouveaux objectifs à atteindre. Elle est jointe au PIF.

Évaluation finale

En fin de formation, durant un entretien individuel avec l'équipe de guidance, rédaction de l'évaluation finale. Celle-ci reprend les compétences, connaissances et comportements acquis et validés par le PIF durant les évaluations intermédiaires, les évaluations de stage et l'évaluation du chef d'œuvre.

Le chef d'œuvre est un travail de fin de filière, mis en place et évalué sur le terrain par l'équipe DiNAMIC, le référent de stage et une autoévaluation du stagiaire, d'après une grille d'évaluation définie.

L'évaluation finale reprend les connaissances, compétences et comportements acquis durant la formation. Elle débouche sur la remise d'une attestation de fin de formation adaptée aux acquis, et sur la remise des éventuels titres obtenus par le stagiaire.

Préparation avec le stagiaire de son projet post-formation

1 mois avant la fin de la formation et jusqu'à la fin de la formation :

Organisation de séances collectives avec nos partenaires (FOREM, CEFO, Promotion sociale, IFAPME...) ou organisations extérieures, d'informations sur la mise à l'emploi, les obligations et des possibilités de formations complémentaires pouvant être plus qualifiantes.

Entretiens individuels avec l'équipe de guidance pour établir un projet post-formation écrit, en lien avec les résultats de l'évaluation finale et les besoins ou envies du stagiaire pour son avenir. Proposition d'objectifs personnels à atteindre à la suite de la formation.

Organisation de temps collectifs autour de différents thèmes comme la rédaction de CV, la recherche d'emploi ou de formation, l'entretien d'embauche, le contrat de travail...

3 mois après la formation :

Contact avec le stagiaire pour connaître l'évolution de son projet de vie.

4.4. Modalités de l'accompagnement social

Veillez décrire les modalités générales de l'accompagnement des stagiaires.

Élaboration du bilan social individuel

Le bilan social est élaboré dès le début du cursus lors d'un à trois entretiens individuels semi-directifs ou ouverts par semaine.

Ces temps d'écoute permettent d'identifier les freins et forces sociales du stagiaire (contraintes familiales, matérielles, mobilité, ouverture à la diversité...). Les freins éventuels à sa participation active à la formation sont identifiés ce qui permettra de soutenir sa recherche de solutions durant les temps d'accompagnement social individuel. L'accompagnateur social pratique une démarche dite « formative », il vise l'autonomie, la responsabilisation et l'écoute par le stagiaire de ses propres besoins de liberté et de pouvoir sur sa vie. Il aide dans les démarches de façon la plus adaptée possible aux

forces et faiblesses du stagiaire pour progressivement viser à n'être plus qu'uniquement consultatif. Il respecte les règles de la confidentialité et doit préalablement demander l'accord du stagiaire pour échanger des informations déterminées avec l'équipe.

Définition, dans le programme individuel de formation, des objectifs d'acquisition de compétences transversales sociales et en situation professionnelle

Chaque stagiaire est amené à autoévaluer ses compétences transversales sociales à l'aide d'un questionnaire. Ensuite, un temps collectif fait émerger des exemples concrets qui favoriseront l'ancrage des compétences ciblées et une mise en perspective du stagiaire dans sa formation et vers l'emploi.

Les compétences transversales sociales et de savoir être professionnel sont encore plus importantes dans le secteur social car elles ont aussi un impact sur les publics bénéficiaires du service social. Si elles font défaut cela peut donc nuire à l'intégration professionnelle du stagiaire. Les compétences sociales sont donc aussi travaillées collectivement et transversalement lors des formations.

Elles pourraient, à la demande du stagiaire ou de l'équipe, être travaillées individuellement.

Elles permettent de développer sa capacité à gérer son organisation personnelle en cherchant des

réponses aux difficultés de formation et privées; d'évaluer et faire évoluer ses compétences. L'accompagnateur social contribue donc avec l'équipe formative et le stagiaire à l'évolution du PIF

L'accompagnement social est programmé au minimum 1x/sem et à tout moment utile (si un événement intervient entre deux rencontres) à la demande.

Organisation et animation d'activités individuelles et collectives visant l'autonomie et l'émancipation sociale

Des activités collectives et individuelles sont animées par l'équipe et vont permettre :
- durant les 15 jours d'observation qui débutent la formation par des activités de coopération, de défi... de créer la dynamique du groupe et d'affiner le bilan pédagogique ;

- durant l'ensemble du cursus de viser l'autonomie, l'émancipation sociale et la citoyenneté par l'élaboration d'une charte de vie du groupe, un focus sur l'actualités chaque matin ; des visites de lieux stratégiques ; des rencontres d'experts ; des débuts d'après-midi conviviaux et redynamisant ; des travaux en sous-groupe ; des temps de travail en autonomie ; d'autres d'autoévaluation...

Les méthodes formatives, participatives et actives de l'équipe DiNAMIC favorisent l'expression, le partage, la valorisation des expériences des stagiaires et la prise de conscience de leur pouvoir d'action seul et en groupe.

Organisation des évaluations intermédiaires et finale des compétences transversales sociales et en situation professionnelle

Les évaluations intermédiaires ont lieu +-1x/mois. Elles portent sur les compétences transversales sociales, en situations professionnelles et les compétences métier. Un formulaire d'évaluation intermédiaire est complété d'une part par les stagiaires (outil de guidance à questions fermées qui facilite l'autoévaluation du stagiaire) et d'autre part par l'équipe de formation. Les formulaires stagiaire/équipe sont débattus lors de rencontres individuels où le stagiaire sera amené à prendre une «méta position» pour ouvrir son champ de conscience. Cela débouche sur l'évolution du PIF du stagiaire où on visualise les nouveaux objectifs que se donne le stagiaire pour la suite de son cursus et les compétences validées comme acquises.

Un focus plus important est réalisé sur ces compétences lors des évaluations qui ont lieu après un stage : un 3ème point de vue est apporté par le formulaire du référent de stage et un 4ème lors d'un temps collectif d'échanges des pratiques et vécus de stages. Les évaluations intermédiaires sont utilisées pour l'élaboration du projet postformation.

Lors du bilan final la méthode reste similaire avec un point en plus sur la dimension d'ensemble et d'équilibre entre ces différentes compétences

Organisation et suivi de l'intervention d'opérateurs spécialisés dans l'aide psycho-médico-sociale

L'accompagnateur social peut, avec l'accord du stagiaire, faire appel à un partenaire spécialisé compétant pour répondre de façon adaptée et professionnelle aux besoins psycho-médico-sociaux spécifiques des stagiaires (Médiation de dettes, CPAS, Forem...).

L'accompagnateur respecte la déontologie et les données privées du stagiaire. Il assure le suivi et l'accompagnement dans les limites des informations qu'il peut avoir.

4.5. Modalités de partenariat

Veillez décrire les modalités générales d'organisation de vos partenariats. Les modalités spécifiques aux filières seront précisées dans la description de chaque filière.

Modalités de partenariat

L'asbl est ouverte aux partenaires et fait des rencontres de présentation (suspendues durant la crise sanitaire) aux bénéficiaires des stagiaires (recrutement, besoins spécifiques, lieux de stages...) et de l'asbl (travail en réseau...) dans la zone de Gembloux-Namur-Perwez-Wavre-Sombreffe-Sambreville. Les modalités varient sauf pour les stages professionnels où nous proposons un contrat type.

L'asbl COALA est habilitée via le ministère de la jeunesse à délivrer le brevet d'animateur en centres de vacances (BACV). Elle dispense à nos stagiaires la partie de formation pratique (2 semaines en résidentiel) du BACV (avec la présence de DiNAMIC, en parallèle DiNAMIC forme les stagiaires ne faisant pas le résidentiel durant 4 semaines. Les stages en Centre de Vacances sont encadrés par DiNAMIC). Nous louons nos locaux à COALA. Ceci est conventionné.

Nous avons un partenariat avec les CPAS de Gembloux, Chastre, Incourt, Grez et Walhain pour le recrutement et l'accompagnement des stagiaires; avec le Bourgmestre et la police de la Zone Mehaigne Orneau pour la séquence sur la surveillance habilitée donnée par nos formateurs, avec l'EFT Chantier de Marcinelle, avec la maison de l'emploi du Forem. Nous participons à la dynamique de cohésion sociale et sommes en contact avec une quinzaine d'organisations d'enfance et de jeunesse pour des stages et emplois. Nous sommes en dialogue avec les CPAS de Mont Saint Guibert, La Bruyère, Sambreville, Sombreffe et l'ITN pour le CESS et autres relais pour les projets post-formation. L'écoles de promotion sociale de Namur, donnerait la possibilité aux stagiaires de faire chez DiNAMIC le test préalable à l'inscription dans cet établissement. Et pourrait également envisager la validation des compétences et une passerelle éducateur, auxiliaire.

4.6. Modalités de diffusion de l'offre

Modalités de diffusion de l'offre

Nous présentons l'asbl, les objectifs et les modalités des filières :

8 mois avant le début de la session :

- Contact direct entre les accompagnateurs des CPAS, du CAI...et leurs publics : Nous présentons le projet à ces équipes.
- Notre site web informe et est relayé par certains de nos partenaires.
- FORMApass

+ 2 mois avant :

- Des séances d'information
- Affiche et prospectus via nos partenaires (Maison de l'emploi, Forem, CEFO, CPAS, Fouillis St François, ALE, SEM...) et d'autres institutions sociales de la région.
- Les réseaux sociaux (notre page Facebook et celles des communes)
- Les canaux communaux (site web et bulletin).
- Les journaux « toutes boîtes » locaux (les trois clefs par exemple)
- La télévision locale canal ZOOM
- Le bouche à oreille d'anciens participants satisfaits de leur formation et de lieux d'emploi ou de stage aidera également à la diffusion de l'offre de formation.

5. Filières

5.1. Liste des filières

Complétez ce chapitre Filières pour chaque filière proposée à l'agrément. L'ensemble des filières proposées à l'agrément seront récapitulées à la fin du formulaire.

N° de la filière au sein de l'organisation	Intitulé de la filière au sein de l'organisation	Bassin(s) de vie (chambre Emploi-Formation) compétent(s)	Numéro(s) CEDEFOP
1	Animateur-trice de groupes	Namur	761

- 523 Électronique et automatisation
- 524 Chimie et génie des procédés
- 525 Véhicules à moteur, construction navale et aéronautique
- 541 Traitement des produits alimentaires
- 542 Textile, vêtement, chaussure et cuir
- 543 Matériaux (bois, papier, plastique, verre)
- 544 Industries minières et extractives
- 581 Architecture et urbanisme
- 582 Bâtiment et génie civil
- 621 Production agricole et animale
- 622 Horticulture
- 623 Sylviculture
- 624 Pêcheries
- 640 Sciences vétérinaires
- 721 Médecine
- 722 Services médicaux
- 723 Soins infirmiers
- 724 Études dentaires
- 761 Soins aux enfants et services pour la jeunesse
- 762 Travail social et orientation
- 811 Hôtellerie et services de restauration
- 812 Voyage, tourisme et loisirs
- 813 Sports
- 814 Services à domicile
- 815 Coiffure et soins de beauté
- 840 Services de transport
- 850 Protection de l'environnement
- 861 Protection des biens et des personnes
- 862 Santé et sécurité du travail
- 863 Sécurité militaire
- 999 Inconnu ou non précisé

5.2.1. Détail

5.2.1.1. Type et catégorie(s) de filière

Type de filière⁸

- EFT
- DEFI

Objectif prioritaire

- Orientation professionnelle
- Formation de base
- Formation professionnalisante

Objectif(s) secondaire(s)

- Sélectionner une valeur
- Orientation professionnelle
- Formation de base
- Formation professionnalisante

5.2.1.2. Cohérence et articulation avec le projet pédagogique du centre

Cohérence et articulation avec le projet pédagogique du centre⁹

S'inscrire dans un cadre scolaire ou aller en formation avec des jeunes de 16-18 ans n'est pas évident en soi, ni même possible pour de nombreuses personnes qui ont pourtant l'envie et souvent même une expérience d'animation de groupes. Pour les personnes en réorientation la diversité des lieux d'emploi et des cursus pour parvenir au secteur de l'enfance, la jeunesse et l'animation d'adultes, les changements dans les diplômes donnant accès ou non à certaines fonctions rendent ces secteurs complexes et presque imperméables.

⁸Démarche Entreprise de Formation par le Travail (EFT) ou Démarche de Formation et d'Insertion (DEFI).

⁹Il s'agit ici de montrer comment et en quoi le choix de la filière permet de rencontrer concrètement les objectifs visés par le projet pédagogique du centre.

De nombreuses personnes éloignées de l'emploi ont déjà de l'expérience soit à titre privé, soit parce qu'elles ont effectué un volontariat, soit des babysittings ou des garderies dans une école... Ce vécu peut être utilisé pour les accrocher à la formation puis à un emploi. Tout en répondant aux exigences et responsabilités conséquentes du métier. Entamer la formation peut être pour certains le début de la professionnalisation d'une activité familiale ou volontaire.

Ce métier de services à des enfants, des jeunes ou des personnes âgées est particulièrement exigeant dans les savoirs être à développer et à exercer professionnellement. DInAMIC va donc fortement travailler sur l'estime de soi, l'assertivité, la communication, la citoyenneté et ces autres savoirs être essentiels à la profession. L'asbl propose aussi un nombre important d'heures de stage. Elle est très attentive à leurs bonnes et qualitatives réalisations car ils vont offrir au stagiaire des opportunités d'emploi dans les lieux de stages mais aussi la valorisation d'une plus grande expérience professionnelle. Les stages vont également favoriser la mise en pratique des savoirs être. Enfin, ils vont permettre au stagiaire d'alimenter les contenus formatifs par des exemples concrets, le développement de leurs capacités de remise en question personnelles et d'analyse critique. Les échanges entre le terrain et la formation prennent alors tout son sens.

DInAMIC, par la formation professionnalisante à l'animation de groupes vise avant tout pour ses stagiaires l'accès à un métier et un emploi (obtention de qualification et brevet exigés pour le métier) ainsi qu'un espace-temps transitoire pour la mise en route vers une formation certificative, tel que celle d'éducateur, auxiliaire de l'enfance ou autres.

Nous étudions avec des écoles de promotion sociale (Namar, Tamines) la possibilité de passerelles possibles pour nos stagiaires intéressés d'intégrer plus facilement leur cursus certificatif.

Les méthodologies de formation du projet pédagogique sont particulièrement adaptées aux stagiaires. La participation active, l'auto-analyse et les analyses collectives des expériences individuelles pour faire émerger les connaissances sont privilégiées. La valorisation des expériences et des savoirs des stagiaires favorise le renforcement de leur confiance en soi ce qui a un impact direct sur leur motivation et leur capacité à se projeter dans un emploi, la reprise d'une autre formation en fonction d'un repositionnement du projet professionnel du stagiaire, l'emploi de transit ou de long terme....

Certains moments formatifs comportent des méthodes et techniques d'animation qui seront directement transférables sur le terrain avec les enfants, les jeunes ou entre les stagiaires.

La structure de l'organisation des modules de formation se retrouvera dans les supports donnés aux stagiaires et transformera leurs notes/fardes en réels outils d'animation structurés.

La formation apporte un aperçu général du métier visé, et permet par la suite, de se spécialiser dans l'un ou l'autre domaine (techniques de cirque, sport particulier...); le but est alors de permettre aux stagiaires de se lancer après cette période transitoire dans des démarches de réflexions et d'actions plus valorisantes encore.

La niche emploi est grandissante car les animateurs sont susceptibles de toucher des lieux et structures d'exercices très variés. On distingue déjà les lieux où l'animateur exerce de manière privilégiée :

Accueil extrascolaire, Centre culturel, Centre de jeunes, Centre de vacances, Ecole de devoirs, Maison de quartier, Organisation d'éducation permanente, Organisation de jeunesse. L'insertion professionnelle est aussi possible dans les lieux suivants : A.S.B.L de cohésion sociale, A.M.O. (Accueil en Milieu Ouvert), Bibliothèque, C.E.C. (Centre d'Expression et de Créativité), E.P.N. (Espace Public Numérique), Ferme d'animation, Halte-garderie (2,5 à 6 ans), Ludothèque, Médiathèque, Musée, O.N.G. (Organisation Non Gouvernementale), terrain d'aventure, l'animation en milieu hospitalier, les projets intergénérationnels, le tourisme, les animations d'évènements privés, ...

5.2.1.3. Caractéristiques générales de la filière

Quel est le public de la filière ?

Tout public

Commentaires

Les personnes éloignées de l'emploi et de la formation.

Public Spécifique

Activités-clés et compétences¹⁰

DInAMIC base les objectifs de formation de la filière sur les cadres et référentiels suivants : décret et arrêté d'application relatif au Brevet d'animateur en Centre de Vacances. (Décret CDV-17/05/1999 modifié le 30/04/2009 et l'arrêté du Gouvernement de la CF - 27/05/2009) ; décret et de l'arrêté d'application relatif au Brevet d'animateur en écoles des devoirs (E.D.D.) - 23/06/2011) ; référentiel de « l'animateur-trice de groupes » défini par le service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ) ; décret et de l'arrêté d'application relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire (ATL) - 03/07/2003 et arrêté du Gouvernement de la CF - 03/12/2003) ; circulaire ministérielle du 5 juillet 1999 relative aux surveillants habilités (M.B. 14 août 1999)

Les activités clés de la filière :

UF1 : L'accueil du public et des intervenants.

UF2 : La mise en projets porteurs des valeurs.

UF3 : La communication avec les différents publics, les collègues, les supérieurs hiérarchiques et le développement du lien social.

UF4 : Le respect des règles de déontologie.

UF5 : La prise en charge des séquences d'animation adaptées aux différents publics

UF6 : La sécurité, l'hygiène et les soins.

Les compétences visées sont dans l'annexe "Projet Pédagogique général et filière"

Aptitudes¹¹

Voir document annexé comprenant les aptitudes et unités de formation.

dans l'annexe: "Projet Pédagogique général et filière"

Les aptitudes sont également décrites dans le PIF et dans le contrat pédagogique.

Savoirs¹²

Connaitre l'enfant et son développement global (Le développement cognitif, social, affectif, physique de l'enfant à l'adulte) Connaissance des profils éducatifs et des pédagogies actuelles (pédagogies nouvelles, discipline positive...). Connaissances des comportements difficiles et des risques d'accident

Connaitre et observer les dynamiques de groupe.

Connaitre des étapes structurantes pour la création et la gestion de projet.

Connaitre des techniques de communication, de gestion de conflits, d'assertivité, d'autonomie et d'émancipation sociale.

Connaitre des principes démocratiques et d'exercice de la citoyenneté.

Connaitre des principes de la déontologie (secret professionnel partagé, devoir de discrétion)

Connaitre le paysage institutionnel, du cadre et des spécificités des différents types d'établissements concernés par le métier (avec en plus des visites d'acculturation).

¹⁰ Par « compétence », on entend, pour chaque activité-clé, la capacité d'utiliser des savoirs, des aptitudes et des dispositions personnelles, sociales ou méthodologiques dans des situations de travail pour le développement professionnel ou personnel. La compétence est décrite par un verbe d'action observable et l'objet sur lequel porte l'action.

Exemple : filière : « commis de cuisine » / activité-clé : « participer au service / compétence : « dresser selon un modèle »

Indiquez si vous vous référez partiellement ou complètement à un référentiel existant (SFMQ, Interfédé, ...).

¹¹ Par « aptitude », on entend la capacité d'appliquer un savoir et d'utiliser un savoir-faire pour réaliser des tâches et résoudre des problèmes. Ces savoir-faire sont de 3 types :

les savoir-faire pratiques lorsqu'ils relèvent de la dextérité, de l'utilisation de méthode, d'outils, de machine ;

les savoir-faire cognitifs lorsqu'il s'agit de l'utilisation de la pensée logique, intuitive ou créative ;

les savoir-faire comportementaux en situation professionnelle qui sont de trois ordres : organisationnel (lorsque la personne se situe par rapport à la qualité de son travail), social/ relationnel (lorsque la personne se situe par rapport à autrui et établit des relations), psychoaffectif (lorsque la personne se situe par rapport à elle-même et à ses propres limites).

Indiquez si vous vous référez partiellement ou complètement à un référentiel existant (SFMQ, Interfédé, ...).

¹² Par « savoir », on entend un ensemble de connaissances relatives à des principes, des théories et des pratiques liés à un domaine de travail ou d'étude.

Indiquez si vous vous référez partiellement ou complètement à un référentiel existant (SFMQ, Interfédé, ...).

Définir le rôle de l'animateur dans chaque contexte. Comment s'intégrer et participer à la définition du projet d'une institution et au choix d'activités adaptées. Se situer par rapport à la philosophie qui sous-tend l'organisme avec qui ou pour qui on travaille et par rapport aux règlements légaux imposés par les pouvoirs de tutelle. Connaître son environnement local (institutions, publics...) et des outils d'analyse du milieu. Connaître des jeux (jeux intérieurs et extérieurs, coopératifs, de table, de société, grand jeux...), de techniques créatives, artistiques (arts plastiques, rythmiques et musicales, de la scène, numériques...) et des modalités d'usage du matériel et de matériaux spécialisés.

Connaître les procédures de sécurité et de responsabilité dans divers contextes (surveillance, déplacements : transports en commun, à pied...). Connaître les actes préventifs et de principales réactions d'urgence à avoir en cas de bosses et bobos (fiche santé, hygiène, diététique, hydratation, repos...).

En fonction des affinités et capacités on travaillera aussi des modules tel que :

- Connaître spécifiquement certaines animations spécialisées (conte, nature et environnement, science...)
- Connaissance de base du français écrit centré sur ce qui doit pouvoir être fait dans le métier
- Connaître les bases mathématiques utiles au métier.
- Connaître l'informatique. Permettant l'usage d'un ordinateur et des logiciels ou applications permettant la communication, la rédaction et la budgétisation de base.
- Connaissance de programmes spécialisés dédiés à des activités spécifiques (mise en page pro, création et retouche d'image, montage sonore ou vidéo...)

5.2.1.3.1. Type d'entrées et nombre de places disponibles

- Proposez-vous des entrées permanentes ? (cochez si pertinent)
 Proposez-vous des entrées par session ? (cochez si pertinent)

Nombre maximal de places de formation disponibles pour des entrées par session.¹³

16

Nombre de sessions par année civile¹⁴

1

Expliquez comment sont organisées les formations par sessions à cheval sur 2 années civiles

Durée maximale du programme de la filière (en heures et par stagiaire)¹⁵

1300

¹³Ne pas confondre « nombre de places » et « nombre de stagiaires ». Ainsi, par exemple, une filière de formation pourrait accueillir 6 stagiaires simultanément, mais, suite à l'interruption de 2 stagiaires remplacés par 2 nouveaux stagiaires, compter en définitive 8 stagiaires pour 6 places.

¹⁴Si une ou plusieurs sessions sont organisées à cheval sur 2 années civiles, indiquez une fraction (exemple : 2,5). Le cas échéant, expliquez brièvement ci-dessous comment est organisée la formation par session sur 2 années civiles.

¹⁵Le programme d'une filière ne peut excéder 2100 heures. La précision est l'heure, le nombre est donc un nombre entier.

5.2.1.4. Présentation du programme de la filière ²²

Formation théorique (générale ou technique) dispensée au sein de votre organisme

Connaissances du développement global de l'enfant, attitudes éducatives, dynamique de groupe, gestion des comportements difficiles, communication, parents partenaires, contexte métier et cadres législatifs...visés dans les savoirs du métier. Déontologie, hygiène, vie pratique, citoyenneté, émancipation sociale, remise à niveau en français, mathématique, informatique...

Les méthodologies montrant transversalement les savoirs être de l'animateur de groupes valorisent et motivent la participation active des stagiaires. Mises en situation, exercices, débats... qui sont suivis de moments réflexifs faisant émerger les ressentis, puis l'analyse de ce qui s'est passé, des leçons que l'on en tire et enfin comment on utilise cela dans le métier. Supports attractifs (outils pédagogiques sélectionnés ou créés en équipe, défi collectif, vidéo...). Références théoriques et techniques (référentiels de l'ONE, publication sectorielle et des ministères, bibliothèque pédagogie...). Réseau pour un professionnel spécialisé dans un domaine technique (conteur, musicien, jongleur, psychomotricien...)

Moments de visites/découvertes (service jeunesse, ludothèque, école de devoirs, centre de jeunes, maison de l'emploi...) et de formations par des experts techniques.

Formation théorique (générale ou technique) dispensée par un organisme partenaire

Formation pratique dispensée au sein de votre organisme

La formation pratique visera l'ensemble des aptitudes aux métiers et la préparation aux divers stages et l'exploitation des expériences acquises en stage. Afin d'en faire émerger les savoirs être et faire

L'analyse critique personnelle et collective du stage, évaluation personnelle et du formateur sur la mise en pratique de la méthodologie du projet, le partenariat, la participation, l'organisation d'activités et d'animations dans divers contextes, les techniques d'animation de loisirs créatifs, jeux, sports...

Pour devenir surveillant habilité, DInAMIC est formé par la police Orneau-Mehaigne à donner cette formation que le bourgmestre habilite

Pour devenir accueillant extrascolaire, nous formons les stagiaires et nous délivrons l'attestation d'accueillant extrascolaire grâce à notre partenaire COALA qui a l'habilitation de l'ONE.

Les stagiaires ne pouvant pas réaliser le BACV en résidentiel avec COALA (2x1sem puis 2x1sem récup =154h), suivent les mêmes contenus avec DInAMIC à Gembloux (sans résidentiel et donc en 2x 2semaines de 38,5h= 154h); l'équipe préparera avec eux leur dossier de demande d'équivalence au BACV délivrée par le ministre de la jeunesse sur avis de la Commission d'avis relatifs aux centres de vacances.

Formation pratique dispensée par un organisme partenaire

Pour le Brevet d'Animateur en Centre de Vacances (BACV), nos stagiaires font deux sessions BACV avec COALA asbl qui détient l'habilitation à la délivrance du Brevet de la FWB. Le brevet est obligatoire pour 1 sur 3 du personnel d'encadrement des Centres de Vacances et permet l'accès à d'autres secteurs comme les EDD et l'ATL. Cette formation a la particularité de devoir, par décret, être vécue en résidentiel. Nous proposerons aux stagiaires en charge de famille la possibilité d'inscrire leurs enfants dans un séjour en parallèle

Le décret Centre de Vacances prévoit au moins 150h de formation (Min. 75h théorique en résidentiel dont une période d'au moins 40 h et min. 50 h théorique en résidentiel en minimum 2 et maximum 6 périodes, entrecoupées ou suivies d'une éventuelle seconde période de stage pratique); et de 150h de stage. Le résidentiel permet de comprendre la

²² Il s'agit de décrire de manière brève et précise les contenus de formation, les modalités de mise en œuvre, les méthodes pédagogiques utilisées et l'encadrement mis en place.

dynamique collective et d'apprendre l'organisation de séjours et camps. Les journées de formation sont plus longues (8h-20h). Nous comptabilisons onze heures de formation par journée de formation résidentielle
Concrètement les deux sessions BACV sont organisées par COALA et un membre de l'équipe DInAMIC accompagne les stagiaires en formation et au niveau social

Stages d'acculturation

90h en Centre de vacances (obligation pour obtenir le brevet) pendant les congés de printemps
83,6h toutes les après-midi de 5 semaines en Accueil Temps Libre (en mai) (Ecole de devoirs, Extrascolaire, ASBL...)
1 semaine (mi-juin) lieux de stages proposés par DInAMIC et déterminé selon le projet individuel aussi diversifiés que les lieux d'emplois potentiels : extrascolaire, centre culturel, de jeunes, de vacances, école de devoirs, Organisation de Jeunesse, bibliothèque, Centre d'Expression et de Créativité, ferme d'animation, ludothèque, médiathèque, musée, ONG, terrain d'aventure, intergénérationnels, tourisme... Lieux proches de DInAMIC ou accessibles en transport en commun ou proche du lieu de vie du stagiaire.
Les stagiaires seront accompagnés dans la recherche de stages, et évalués dans leur compréhension de l'institution, leur participation active au projet global de l'institution, à la dynamique d'équipe à laquelle ils participent, les savoirs être mis en oeuvre, l'analyse critique de leur stage, l'autoévaluation qu'ils en font. Ils sont suivis par DInAMIC et une personne référente expérimentée en animation de groupes issue de l'institut de stage.

Stages de formation professionnelle

2 x 2 semaines se déroulent durant les congés scolaires d'été et sont dédiées à l'obtention du BACV en séjours ou en camps ou dans des plaines de vacances. Les stagiaires devront être présents durant la totalité du séjour, du camp ou de la plaine et participer aux préparations et évaluations en équipe d'animation.
4 jours mi-septembre préparent 3 semaines d'octobre de stage professionnel dans un ou les lieu(x) est déterminé par le stagiaire et l'accompagnateur social sur base du plan de formation individualisé. Les 2 semaines entre les 4 jours et les 3 semaines permettent la préparation par le stagiaire de son chef d'œuvre adapté au lieu de stage où le cas échéant un dernier changement de lieu.
Ces stages très complets vont permettre l'expérience professionnelle visant l'acquisition des compétences, aptitudes professionnelles exigées pour le métier. L'ensemble des compétences, savoirs, savoirs-être et savoirs faire seront évalués. Le stagiaire est suivi par DInAMIC pour préparer son stage, le réaliser et l'évaluer. Une personne référente sur le lieu de stage issue de l'institution sera un professionnel effectuant ou ayant une grande expérience d'animation de groupes. Il devra participer à l'évaluation du stage.

Justification du dépassement²³

Nous ne dépassons pas le volume et la durée de stage. Toutefois nous attirons votre attention sur une spécificité du métier, du décret Centre de Vacances et de la commission paritaire 329.02 socioculturelle qui prévoient des temps de travail en résidentiel (séjours, camps...), des déplacements, des séjours à l'étranger, en soirée, weekend et jours fériés. Nous comptabilisons donc comme ces textes l'indiquent un maximum de 11h par journée en résidentiel. Et nous avons prévu une semaine de récupération (non comptabilisée dans les heures de formation) après les moments de formation BACV qui sont en résidentiel et qui débutent et se terminent les weekends.

Accompagnement social dans votre organisme

L'accompagnement social a lieu, en groupe ou en individuel (respect de la confidentialité même vis-à-vis des formateurs) selon l'objet, au min.1x/ semaine (plus si besoin ou à la demande du stagiaire, sauf stage). Il a, entre autres, pour objet d'échanger sur les freins éventuels à une participation active (raison personnelle,

²³La durée du stage de formation professionnelle est limitée à 520 heures, sauf si un dépassement de cette durée est imposé par une autre base légale. En cas de dépassement imposé, complétez le cadre ci-dessous en citant la base légale de référence et en expliquant ses conséquences.

matérielle...) l'accompagnateur va mettre le stagiaire en projet pour lui permettre de résoudre ses problèmes, durant ce temps et avec l'accompagnateur. Ce dernier a un rôle formatif indirect visant l'autonomie et l'émancipation sociale.

Un relais peut être passé ou il peut être proposé au stagiaire de faire seul ou ensemble les démarches vers l'intervention d'un tiers plus compétent pour lui permettre de surmonter ses difficultés. Dans ce cas, un suivi et retour sont réalisés (le planning familial proche du domicile ou rencontrant les valeurs du stagiaire, un centre médical, le CPAS, maison de l'emploi, maison de justice, médiateur, CAI...)

C'est aussi un temps pour le PIF. Cet outil spécifique permet aux formateurs, à l'accompagnateur social et au stagiaire de visualiser l'état actuel, l'évolution, les prochains objectifs du stagiaire ainsi que les évaluations de chacune des parties sur chacune des compétences

Accompagnement social dispensé par un organisme partenaire

6. Partenaires

Cette rubrique ne concerne que les partenariats déjà établis et opérationnels ou qui, à tout le moins, le seront dès un éventuel agrément de la filière.

6.1. Partenaires - Personnes morales ²⁴

6.1.1. Partenaire - Personne morale n°1

Numéro d'entreprise

0 4 3 5 . 0 7 5 . 5 8 3

 Convention ²⁵

Dénomination

COALA ASBL

Objet clair et précis du partenariat

COALA forme nos stagiaires au BACV car : l'asbl est agréé FWB ministère de la jeunesse pour délivrer le brevet d'animateur en Centre de vacances.
Location des locaux à prix modérés pour le lancement du projet.
Soutien pédagogique : par son expertise sectorielle et technique.
Commande de formations.

Numéros de filières

 1

6.1.1.1. Adresses

Rue

chaussée de Wavre

Numéro

4

Boîte

1

Code postal

5 0 3 0

Localité

Gembloux

6.1.2. Partenaire - Personne morale n°2

Numéro d'entreprise

0 2 1 6 . 6 9 7 . 6 0 4

 Convention ²⁶

Dénomination

CPAS de Gembloux

Objet clair et précis du partenariat

Avis favorable pour la diffusion de l'information et l'envoi d'un public visé, décidé lors du Comité Spécial du service Social du 03.07.2018. Le CSSS a émis un avis positif sur ce dossier et a décidé d'une diffusion de l'information et de l'envoi du public cible. Ils ont marqué un intérêt pour ce projet formatif intéressant.

Numéros de filières

 1

6.1.2.1. Adresses

Rue

Chapelle Marion

Numéro

1

Boîte

Code postal

5 0 3 0

Localité

Gembloux

6.1.3. Partenaire - Personne morale n°3

²⁴Cette rubrique ne concerne que les partenariats déjà établis et opérationnels ou qui, à tout le moins, le seront dès un éventuel agrément de la filière.

²⁵Si une convention existe, celle-ci ne doit pas figurer en annexe, mais devra être tenue à disposition de l'Inspection sociale dans le cadre des futurs contrôles (contenu, durée, conditions financières et modalités organisationnelles et logistiques).

²⁶Si une convention existe, celle-ci ne doit pas figurer en annexe, mais devra être tenue à disposition de l'Inspection sociale dans le cadre des futurs contrôles (contenu, durée, conditions financières et modalités organisationnelles et logistiques).

Numéro d'entreprise

0 2 1 2 . 3 6 7 . 8 4 0

Convention ²⁷

Dénomination

CPAS de Grez Doiceau

Objet clair et précis du partenariat

Avis favorable pour la diffusion de l'information, l'envoi d'un public visé et les contacts favorisant un accompagnement social cohérent des stagiaires, décidé lors de notre rencontre avec Amandine Conard le 20 juin 2018 du service insertion commun aux CPAS de Grez-Doiceau, Incourt, Walhain et Chastre, « Cluster de l'Escale ».

Numéros de filières

1

6.1.3.1. Adresses

Rue

De Moulins

Numéro

10

Boîte

Code postal

1 3 9 0

Localité

Greze Doiceau

6.1.4. Partenaire - Personne morale n°4

Numéro d'entreprise

0 2 1 6 . 6 8 9 . 2 8 8

Convention ²⁸

Dénomination

CPAS de Chastre

Objet clair et précis du partenariat

Avis favorable pour la diffusion de l'information et l'envoi d'un public visé, décidé lors de notre rencontre avec Madame Emmanuelle Kooy le 20 juin 2018.

Numéros de filières

1

6.1.4.1. Adresses

Rue

Rue de Gembloux

Numéro

2

Boîte

Code postal

1 4 5 0

Localité

Chastre

6.1.5. Partenaire - Personne morale n°5

Numéro d'entreprise

0 2 1 6 . 6 9 0 . 6 7 4

Convention ²⁹

Dénomination

CPAS de Walhain

Objet clair et précis du partenariat

Avis favorable pour la diffusion de l'information et l'envoi d'un public visé, décidé lors de notre rencontre avec Madame Emmanuelle Kooy le 20 juin 2018.

Numéros de filières

1

6.1.5.1. Adresses

Rue

Numéro

Boîte

²⁷ Si une convention existe, celle-ci ne doit pas figurer en annexe, mais devra être tenue à disposition de l'Inspection sociale dans le cadre des futurs contrôles (contenu, durée, conditions financières et modalités organisationnelles et logistiques).

²⁸ Si une convention existe, celle-ci ne doit pas figurer en annexe, mais devra être tenue à disposition de l'Inspection sociale dans le cadre des futurs contrôles (contenu, durée, conditions financières et modalités organisationnelles et logistiques).

²⁹ Si une convention existe, celle-ci ne doit pas figurer en annexe, mais devra être tenue à disposition de l'Inspection sociale dans le cadre des futurs contrôles (contenu, durée, conditions financières et modalités organisationnelles et logistiques).

Chapelle Sainte Anne		12	
Code postal	Localité		
1 4 5 7	Walhain		

6.1.6. Partenaire - Personne morale n°6

Numéro d'entreprise
[][][][] . [][][][] . [][][][]
 Convention ³⁰

Dénomination
Zone de Police Orne

Objet clair et précis du partenariat

Former l'équipe de DInAMIC à former les stagiaires ou venir former les stagiaire à devenir Surveillant habilité, décidé lors d'échange de courriel et de contact téléphonique avec Monsieur Boswell. Accord et demande de Monsieur le Bourgmestre Benoit Dispa adressée à Monsieur Claude Bottamedi, commissaire divisionnaire de la Zone de Police Orneau-Mehaigne, qu'il analyse notre demande de collaboration et qu'il puisse déterminer sous quelle forme la plus appropriée celle-ci peut être développée (courrier du 27 juillet 2018).

Numéros de filières
 1

6.1.6.1. Adresses

Rue	Numéro	Boîte
Chaussée de Tirlemont	105	
Code postal	Localité	
5 0 3 0	Gembloux	

6.1.7. Partenaire - Personne morale n°7

Numéro d'entreprise
0 4 5 3 . 3 0 7 . 4 2 7
 Convention ³¹

Dénomination
Service Entraide M

Objet clair et précis du partenariat

Accord lors de la rencontre du 5 juillet 2018 pour soutenir l'équipe de DInAMIC sur les questions d'interculturalité, informer leurs publics de l'offre de formation et nous envoyer des stagiaires.

Numéros de filières
 1

6.1.7.1. Adresses

Rue	Numéro	Boîte
Chapelle Marion	13	
Code postal	Localité	
5 0 3 0	Gembloux	

6.1.8. Partenaire - Personne morale n°8

Numéro d'entreprise Dénomination

³⁰Si une convention existe, celle-ci ne doit pas figurer en annexe, mais devra être tenue à disposition de l'Inspection sociale dans le cadre des futurs contrôles (contenu, durée, conditions financières et modalités organisationnelles et logistiques).

³¹Si une convention existe, celle-ci ne doit pas figurer en annexe, mais devra être tenue à disposition de l'Inspection sociale dans le cadre des futurs contrôles (contenu, durée, conditions financières et modalités organisationnelles et logistiques).

0 8 7 0 . 8 1 5 . 5 2 0

Convention ³²

Excepté jeunes

Objet clair et précis du partenariat

Accord avec MMe Betty Hainaut pour accueillir des stagiaires et nous envoyer des stagiaires.

Numéros de filières

1

6.1.8.1. Adresses

Rue

Haut Baty

Numéro

59

Boîte

Code postal

5 0 6 0

Localité

Sambreville

6.2. Partenaires - Personnes physiques³³

6.2.1. Partenaire - Personne physique n°1

Nom

Prénom

Convention ³⁴

Objet clair et précis du partenariat³⁵

Numéros de filières

1

6.2.1.1. Adresses

Rue

Numéro

Boîte

Code postal

Localité

6.2.2. Partenaire - Personne physique n°2

Nom

Prénom

Convention ³⁶

Objet clair et précis du partenariat³⁷

Numéros de filières

1

6.2.2.1. Adresses

Rue

Numéro

Boîte

³²Si une convention existe, celle-ci ne doit pas figurer en annexe, mais devra être tenue à disposition de l'Inspection sociale dans le cadre des futurs contrôles (contenu, durée, conditions financières et modalités organisationnelles et logistiques).

³³Cette rubrique ne concerne que les partenariats déjà établis et opérationnels ou qui, à tout le moins, le seront dès un éventuel agrément de la filière.

³⁴Si une convention existe, celle-ci ne doit pas figurer en annexe, mais devra être tenue à disposition de l'Inspection sociale dans le cadre des futurs contrôles (contenu, durée, conditions financières et modalités organisationnelles et logistiques).

³⁵Si une convention existe, celle-ci ne doit pas figurer en annexe, mais devra être tenue à disposition de l'Inspection sociale dans le cadre des futurs contrôles (contenu, durée, conditions financières et modalités organisationnelles et logistiques).

³⁶Si une convention existe, celle-ci ne doit pas figurer en annexe, mais devra être tenue à disposition de l'Inspection sociale dans le cadre des futurs contrôles (contenu, durée, conditions financières et modalités organisationnelles et logistiques).

³⁷Si une convention existe, celle-ci ne doit pas figurer en annexe, mais devra être tenue à disposition de l'Inspection sociale dans le cadre des futurs contrôles (contenu, durée, conditions financières et modalités organisationnelles et logistiques).

Intitulé de la fonction	Description de la tâche	Statut	ETP
Comptable	Gestion comptable et des salaires	vacataire	0.10
Total			
ETP :			

8. Moyens matériels

8.1. Locaux, équipements et matériels destinés aux formations

Ce cadre est destiné à un inventaire et à une brève description, par filière, des locaux, du matériel didactique, de l'outillage et des autres infrastructures éventuelles (terrains...) utilisés pour les activités de formation. Veuillez indiquer les informations correspondant à la situation de l'organisme à la date de la demande d'agrément.

8.1.1. Locaux, équipements ou matériels n°1

N° de filière(s)

Sélectionner une valeur

1

Type de formation

Formation pratique

Description des moyens matériels

Formation pratique et théorique
 DInAMIC a un local de formation dédié au groupe avec une cuisine et un espace informatique.
 Il loue, dans le bâtiment à coté, une grande salle de formation. Ces locaux comprennent le matériel suivant : tables, chaises, tableaux, projecteur et écran, matériel de convivialité (cafetière, tasses, couverts...) ordinateurs, téléphones, photocopieuse, petit matériel administratif (perforatrice, rogneuse, agrafeuse, papier, bics...) ainsi que du matériel de formation théorique et de remise à niveau (cahiers, lattes, documentations, dictionnaires...) accessibles aux stagiaires.
 L'asbl a également accès à un espace extérieur (petit jardin et un abri vélo, un espace fumeur), à une réserve de matériel spécifique au métier d'animateur-trice de groupes : Tout pour développer les techniques d'animation artistique et d'expression -musicale - peinture - bricolage - récupération - loisirs créatifs- impro, les jeux d'extérieur et d'intérieur, les jeux de société, les contes, le grimage, les grands jeux... Nous avons accès au matériel non consommable d'une ludothèque et d'une école des devoirs.

8.1.1.1. Adresses

Rue	Numéro	Boîte
chaussée de Wavre	4	1
Code postal	Localité	
5 0 3 0	Gembloux	

9. Sécurité et hygiène

9.1. Surveillance médicale

Le personnel interne passe-t-il une visite médicale?

- Oui
 Non

Les stagiaires passent-ils une visite médicale?

- Oui
 Non

Précisez quels sont les stagiaires et les filières concernés

Il est demandé au stagiaire de faire compléter lors d'une de leur visite chez leur médecin généraliste le modèle de certificat de santé physique et psychique destiné à l'accueil d'enfants (0-6 ans) demandé par l'ONE.

9.2. Autres législations

De par son secteur d'activité, votre organisme est-il soumis à des obligations légales spécifiques?

- Oui
 Non

Précisez lesquelles

DInAMIC :
Arrêté du Gouvernement wallon du 15 décembre 2016 portant exécution du décret du 10 juillet 2013 relatif aux centres d'insertion socioprofessionnelle
Stagiaires en stage: Normes d'encadrement des enfants, de formations et extrait de casier judiciaire vierge, certificat de bonne santé pour exercer l'activité (modèle ONE).
Décret Centre de Vacances-17/05/1999 modifié le 30/04/2009 et l'arrêté du Gouvernement de la CF - 27/05/2009
Décret et arrêté d'application relatif au Brevet d'animateur en écoles des devoirs (E.D.D.) - 23/06/2011 ;
Décret et arrêté d'application relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire (ATL) - 03/07/2003 et arrêté du Gouvernement de la CF - 03/12/2003
Circulaire ministérielle du 5 juillet 1999 relative aux surveillants habilités (M.B. 14/08/99)
Arrêté du gouvernement de la communauté française du 17/12/03 fixant le Code qualité de l'accueil (M.B.19/04/04)

10. Remarques éventuelles

Indiquez ici vos remarques éventuelles

COALA asbl l'organisation de jeunesse qui est à l'initiative de DInAMIC souhaite offrir aux adultes éloignés de l'emploi ou au parcours atypique de pouvoir rejoindre un emploi dans les secteurs de la jeunesse et l'enfance. Cela ne s'inscrit pas dans ses missions d'organisation de jeunesse formant prioritairement des jeunes, avec des durées et des méthodes différentes de celles adaptées aux adultes éloignés de la formation. Pour offrir cette formation de qualité il fallait le cadre approprié qu'est l'Insertion socioprofessionnelle. DInAMIC a donc été créé. En attendant le subventionnement comme CISP, DInAMIC organise sa filière dès 2019. Pour ce faire, elle bénéficie temporairement du soutien de l'ASBL COALA. Celle-ci propose à des organisations qui lui demandaient une offre de formation sur fond propre que ce soit DInAMIC qui y réponde à sa place. La réponse à ces commandes nous permettent de financer le projet. COALA nous demande un loyer modéré pour démarrer le projet. Le but commun est l'autonomie financière complète de DInAMIC tout en gardant des liens pédagogiques aux bénéficiaires des stagiaires. DInAMIC développe également ses propres formations vers les secteurs d'accueil d'enfants afin de s'autofinancer pour une partie.

DInAMIC fait appel à des experts volontaires ou vacataires pour présenter aux stagiaires des aspects de spécialisation du métier. Par ailleurs, l'asbl a le souhait de renforcer l'encadrement et la gestion actuelle par une consolidation et des perspectives d'engagement de personnel.

Nous suivons et avons participé aux débats pour la réforme des rythmes scolaires.

La réforme de l'accueil temps libre prévue dans la déclaration de politique communautaire débute très lentement, le contrat de gestion de l'ONE (2021-2025) prévoit de se pencher sur l'avenir de l'Accueil Temps Libre (ATL) au terme du travail engagé depuis le printemps par la Commission transversale chargée de définir les orientations de la réforme de ce secteur. Nous continuons à suivre ces débats.

11. Fiche synthétique du projet

11.1. Demandeur

Intitulé de la demande

Centre d'insertion socioprofessionnelle (CISP) - Demande d'agrément

Dénomination officielle

Dispositif d'insertion vers l'animation mobilisant individus et co

Forme juridique

ASBL

11.2. Demande

Numéro de la filière au sein de l'organisation	Intitulé de la filière au sein de l'organisation	Numéro(s) CEDEFOP	Bassin(s) de vie (chambre Emploi-Formation) compétent(s)
1	Animateur-trice de groupes	761	Namur

12. Déclaration sur l'honneur

- M. Nom Prénom
- Mme Defossez Fanny
- Déclare sur l'honneur que les renseignements mentionnés dans le présent formulaire sont exacts et complets.

13. Protection de la vie privée et voies de recours

13.1. Protection de la vie privée

Comme le veut le Règlement général sur la protection des données (RGPD), nous vous signalons que :

- les données que vous fournissez en complétant le formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Service Public de Wallonie ;
- ces données seront transmises exclusivement au service du Gouvernement wallon en charge de la démarche qui est identifié dans le formulaire ;
- vous pouvez avoir accès aux données à caractère personnel vous concernant qui sont éventuellement détenues par le Service Public de Wallonie en introduisant une demande via le formulaire « Demande de droit d'accès à mes données personnelles » ;
- vous pouvez exercer le droit à la rectification de vos données en vous adressant aux administrations du Service Public de Wallonie avec lesquelles vous êtes en contact ;
- les droits à l'effacement des données, à la limitation du traitement et à l'opposition au traitement ne peuvent s'exercer que dans certains cas spécifiques et limités vis-à-vis des autorités publiques. L'administration du Service Public de Wallonie avec laquelle vous êtes en contact, vous précisera si l'exercice de tels droits est possible pour le traitement concerné.

13.2. Voies de recours

Que faire si, au terme de la procédure, vous n'êtes pas satisfait de la décision rendue ?

1. Introduire un recours interne à l'administration.

Adressez-vous à l'administration concernée pour lui exposer les motifs de votre insatisfaction ou exercez le recours administratif spécifique si celui-ci est prévu dans la procédure.

2. Adresser une réclamation auprès du Médiateur.

Si au terme de vos démarches préalables au sein de l'administration vous demeurez insatisfait de la décision, il vous est possible d'adresser une réclamation auprès du Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.



Rue Lucien Namèche, 54 à 5000 Namur

Tél. gratuit **0800 19 199**

<http://www.le-mediateur.be>